

## MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Et oui, le printemps est arrivé, malgré les hauts et les bas de dame nature en cet hiver 2013, à oublier pour les fervents amateurs d'activités et de sports hivernaux!

Nos employés des travaux publics s'affairent depuis déjà un certain temps à entretenir et réparer les infrastructures routières endommagées par la variation des conditions hivernales que nous avons connues.

Par ailleurs, plusieurs citoyens s'informent à l'égard de la refonte de la route 132 du secteur de l'église jusqu'à la croisée de la rue du Quai. J'ai personnellement discuté récemment avec monsieur Louis Bélanger, le chef de services du ministère des Transports du Québec pour notre secteur. Il appert qu'aucune action terrain de ce projet ne pourra être amorcée en 2013. D'ailleurs, de nombreux paramètres restent à déterminer en ce moment pour avancer une date précise pour le début des travaux. Toutefois, votre conseil municipal mise toujours sur l'automne 2014 pour le début concret du projet. Une rencontre entre les intervenants du ministère et de la Ville dans ce dossier aura lieu prochainement. Cette rencontre a pour objectif clair de préciser la suite du processus et de déterminer les prochaines démarches nécessaires à l'avancement du projet.

L'année 2013 marque notamment la tenue d'élections municipales générales pour l'ensemble du Québec. Évidemment, si des défis vous intéressent, la vie municipale en est remplie. Suivez les médias pour vous informer des procédures qui auront cours bientôt en vue des élections à l'automne 2013 qui dicteront des mandats de quatre ans.

En terminant, je tiens à souligner la tenue de la Semaine de l'action bénévole, du 21 au 27 avril prochain, qui est très importante pour souligner tout le travail accompli par les centaines de bénévoles qui œuvrent au sein de notre milieu. Sans leurs efforts et leur travail soutenu, Carleton-sur-Mer ferait piètre figure comme ville accueillante et dynamique. Soyons fier d'eux et n'hésitons pas à les remercier pour ce qu'ils font!

Bon printemps! Denis Henry, maire de Carleton-sur-Mer

## PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

Le lundi 6 mai 2013, 16 h.

## UN CAFÉ CITOYEN À CARLETON-SUR-MER!

La Ville de Carleton-sur-Mer, qui s'est toujours positionnée comme un lieu culturel d'importance en région, travaille actuellement à la mise à jour de sa politique culturelle, adoptée à l'automne 1999. L'adoption de cette politique est venue consolider sa présence sur l'échiquier culturel régional. Le temps est maintenant venu de la renouveler, en vue de constater si les attentes et les besoins de la population et des organismes culturels ont évolué au cours de la dernière décennie.

Dans les différentes étapes devant mener au renouvellement de cette politique, la Ville souhaite échanger avec ses citoyennes et citoyens! **Toute la population est donc conviée à un Café citoyen, une soirée d'échanges et de réflexion :**

**le mardi 16 avril 2013, à 18 h 30  
au Quai des arts de Carleton-sur-Mer**

Nous y parlerons, entre autres, d'implication citoyenne et nous tenterons de répondre aux questions suivantes : pensez-vous bénéficier d'une place dans le développement culturel de la Ville? Les activités culturelles sont-elles accessibles à toute la population? Comment rejoindre et inciter la relève à s'impliquer? Au plaisir de vous y voir!

## BACS DE RECYCLAGES

La Ville de Carleton-sur-Mer offre à ses contribuables un bac bleu pour les matières recyclables et celui-ci demeure la propriété de la Ville. Ce bac **doit en tout temps demeurer à l'adresse où il a été livré**, et ce, **même si vous déménagez**. La Ville vous remercie de votre précieuse collaboration.

## PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La Ville de Carleton-sur-Mer vous informe que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu **le lundi 6 mai 2013, à 20 h**, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

## LA CAPITATION DE L'ANNÉE 2013

Partout dans le diocèse, la campagne de la capitation (dîme) est mise en branle, puisque c'est un outil essentiel pour rappeler aux membres de notre communauté leur responsabilité de soutenir leur paroisse. C'est dans un esprit de solidarité avec l'ensemble des communautés que nos administrateurs organisent cette campagne. Il faut bien voir à la gestion et à la conservation de notre église. Qu'advierait-il si notre celle-ci était mal entretenue pour les moments importants de la vie? Soyons heureux de savoir que bien des visiteurs admirent la beauté de ces lieux. N'oublions surtout pas l'importance des services qui vous sont offerts, que ce soit pour les baptêmes, mariages, funérailles et enseignement de la catéchèse à nos enfants. C'est le fondement même de notre vie chrétienne. Aussi, il y va du souci de chacun et chacune de permettre à votre paroisse une belle et grande continuité dans ses services. C'est pourquoi nous comptons sur votre habituelle solidarité et générosité. Dernièrement, vous avez reçu par la poste une lettre accompagnée d'un questionnaire à compléter. Merci de bien vouloir payer votre dîme pour l'année 2013, si ce n'est déjà fait.

Le Conseil de la fabrique de la paroisse Saint-Joseph de Carleton.

## COMPTOIR AUX TROUVAILLES DE CARLETON

Le printemps est à nos portes et en voici les premiers signes, notre belle collection de vêtements d'été est enfin arrivée. Venez y jeter un coup d'œil, cela en vaut la peine. **Nos heures d'ouverture sont du lundi au jeudi, de 13 h à 16 h, ainsi que le jeudi soir, de 18 h à 21 h.** Afin d'accommoder le plus grand nombre de personnes, nous ouvrirons désormais nos portes le dernier samedi de chaque mois, de 9 h à 16 h. Un gros merci à tous ceux et celles qui nous apportent des vêtements propres et en bon état ainsi qu'à nos fidèles clients.

**NOTEZ :** Pour vos dépôts (jour et nuit) des bacs de couleur orange sont placés devant le local du comptoir Aux trouvailles ainsi qu'au marché Viens Métro (côté ouest). Bienvenue à tous! **Personne ressource : 418 392-1568.**

## 13<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DES JARDINS DE TRACADIÈCHE

Les dirigeants et le personnel de la Caisse Desjardins de Tracadie ont le plaisir de vous convier à leur 13<sup>e</sup> assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 23 avril 2013, à 19 h 30, au Centre des congrès de la Gaspésie, situé au 482, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer.

Il y aura tirage de prix de présence d'une valeur totale de 2 100 \$ :

- Un forfait au Gîte du Mont-Albert (valeur de 500 \$);
- Un forfait en thalassothérapie à l'Aquamer (valeur de 500 \$);
- Deux tablettes Samsung Galaxy (valeur de 600 \$);
- 10 prix de 50 \$.

Tous ensemble, nous coopérons à enrichir la collectivité. Bienvenue à tous les membres!

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE CARLETON

### ▪ Soirée de danse ▪

Le samedi 20 avril, à 20 h 30, à la salle Charles-Dugas. Musique par Annette et Gordon. Bienvenue à tous!

### ▪ Tournoi de cribbage ▪

Le samedi 27 avril à la salle Charles-Dugas. Inscription à 12 h 30 au coût de 10 \$. Information : Évelyne au 418 364-7439 ou Cloride au 418 364-3943. Bienvenue à tous les membres!

### ▪ Souper de la fête des Mères et soirée de danse ▪

Le samedi 11 mai à la salle Charles-Dugas. Repas préparé par M. Raymond Savoie, musique par Annette et Gordon. Billets en vente auprès des membres du C.A. au coût de 22 \$. Bienvenue à tous les membres!

## CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-OMER

### ▪ Repas de cabane à sucre ▪

Le dimanche 14 avril 2013 à partir de 10 h à l'O.T.J. de Saint-Omer. Coût : gratuit pour les 0-5 ans, 10 \$ pour les 5-12 ans, 16,50 \$ pour les 12 ans et plus. Prévente : 15 \$ (tire incluse). Information et réservation : Lise au 418 364-7413 ou Régent au 418 364-6200.

### ▪ Soirée de danse ▪

Le samedi 27 avril 2013, à 20 h, à l'O.T.J. de Saint-Omer, avec Richard Landry, musique de danse traditionnelle, rétro, country, western. Coût : 8 \$. Information : Régent au 418 364-6200.

## SOUPER BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FABRIQUE DE CARLETON

Un souper bénéfique aura lieu le samedi 13 avril prochain à la salle Charles-Dugas. Vous pouvez vous procurer les billets auprès des membres du conseil ainsi qu'à la Fabrique, aux heures de bureau. Le repas est préparé par notre réputé traiteur, monsieur Raymond Savoie, qui, comme à son habitude, vous apprêtera un savoureux plat. Au menu : filet mignon de porc avec sauce bordelaise et légumes en accompagnement (brevage et dessert). Le prix du billet est de 22 \$ par adulte et 12 \$ pour les enfants de 5 à 12 ans. Il y aura de nombreux prix en tirage au cours de la soirée. Vous pouvez apporter votre vin ainsi que vos jeux de société afin d'agrémenter votre soirée. Merci d'encourager votre Fabrique!

## COLLECTE DE SANG HÉMA-QUÉBEC

Cette collecte, qui aura lieu le mercredi 24 avril prochain, de 14 h à 20 h, à la salle Charles-Dugas, est organisée par les Chevaliers de Colomb, conseil 3462 Carleton, le club des 50 ans et plus de Carleton et les Filles d'Isabelle, cercle Notre-Dame 986. L'activité est supervisée par Héma-Québec.

Le président d'honneur est monsieur Luc Loisel, qui a reçu des produits sanguins, et il invite toute la population à poser un geste humanitaire qui pourrait sauver des vies. Nous invitons donc les anciens donateurs à être présents, et une invitation toute spéciale est lancée aux nouveaux donateurs. Donnez du sang, donnez la vie!

## CARLETON-SUR-MER S'APPRÊTE À FÊTER SES FAMILLES FONDATRICES!

L'Écomusée Tracadie, en collaboration avec la Ville de Carleton-sur-Mer et un groupe de gens d'affaires, lancera prochainement une invitation de retrouvailles et de rassemblements aux grandes familles fondatrices de Carleton-sur-Mer.

En amont du 250<sup>e</sup> anniversaire de fondation de notre ville, qui aura lieu en 2017, deux grands rendez-vous familiaux seront organisés annuellement dans la municipalité pendant les longues fins de semaine de la Saint-Jean-Baptiste (juin) et de l'Action de grâce (octobre).

Dans un esprit de fête et de grand rassemblement familial à la découverte de ses racines, de nombreuses activités attendront les membres des familles de la région et celles qui viendront d'un peu partout au Québec et des provinces maritimes. La populaire famille Leblanc a été choisie pour ouvrir le bal pour le premier (grand) Rendez-vous des grandes familles qui se tiendra les 23 et 24 juin prochain à Carleton-sur-Mer. Ce sera ensuite le tour des Landry, les 13 et 14 octobre 2013.

La programmation officielle sera dévoilée prochainement, les familles concernées sont invitées à contacter leurs proches pour les informer des festivités à venir en 2013 à Carleton-sur-Mer.

Pour toute information au sujet de l'organisation des Rendez-vous des grandes des familles, vous pouvez communiquer avec Nancy Goulet et Alain Desjardins de Chouette Événements à [info@chouetteevenements.com](mailto:info@chouetteevenements.com) ou au 418 364-2008.

## LANCEMENT DE LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS »

La Ville de Carleton-sur-Mer est heureuse d'annoncer la confirmation d'une aide financière de 8 000 \$ du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'élaboration d'un plan d'action dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Afin d'assurer l'élaboration du plan d'action MADA, la Ville a mandaté madame Marie-Andrée Pichette à titre de chargée de projet. Cette dernière sera épaulée dans son travail par le Comité Famille, qui a été mis en place lors de l'élaboration de la Politique familiale de Carleton-sur-Mer. Le travail se fera en étroite collaboration avec les citoyens et les acteurs du milieu afin d'établir leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis une telle démarche. Rappelons qu'un plan d'action MADA est un outil qui guidera le conseil municipal et les partenaires du milieu dans leurs décisions à prendre afin de créer un environnement favorable aux aînés. Cet outil permettra d'adapter les services municipaux à leur réalité et à leurs besoins.

Les citoyens intéressés à s'impliquer ou à obtenir plus d'information peuvent contacter monsieur Pascal Alain de la direction de la culture, des loisirs et du tourisme à la Ville de Carleton-sur-Mer, ou la chargée de projet au [mada.carletonsurmer@gmail.com](mailto:mada.carletonsurmer@gmail.com).

## OUVERTURE DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT DE MATÉRIAUX SECS ET FERREUX DE SAINT-OMER

Veillez noter que le centre de transbordement de matériaux secs et ferreux de Saint-Omer, situé à l'extrémité de la route Freddy-Allard nord, **sera ouvert à compter du mercredi 17 avril**. Ce site sera ouvert les mercredis et samedis de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h. La facturation s'établit à 15 \$ par voyage de camionnette ou petite remorque. Une preuve d'identité et de résidence à Carleton-sur-Mer devra être présentée sur place et la facturation vous sera postée à votre résidence. Il est à noter que les entreprises, les gros véhicules et les grosses remorques se verront refuser l'accès et devront se rendre directement au lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) de Saint-Alphonse.

### Les items suivants sont permis à ce site :

- Objets ferreux et métalliques (gratuit);
- Branches (15 \$ par voyage);
- Matériaux secs tels que les résidus de rénovation, objets encombrants, meubles, etc (15 \$ par voyage).

### Les items suivants sont interdits à ce site :

- Ordures ménagères;
- Matières recyclables des collectes régulières;
- Pneus;
- Huile et peinture;
- Piles et batteries;
- Télévisions, ordinateurs, composantes électroniques;
- Matières dangereuses, réservoirs de propane, etc.

### **Récupération de téléviseurs, ordinateurs et composantes électroniques**

Ces items peuvent être déposés au garage municipal situé au 11, rue Comeau à Carleton.

### **Récupération de peinture, huile et filtres à huile usagés**

Des bacs identifiés à cette fin se trouvent aux garages municipaux situés au 11, rue Comeau à Carleton et au 140, route Saint-Louis à Saint-Omer.

### **Disposition des pneus, batteries de véhicules et réservoirs de propane**

Ces items doivent être déposés par l'entremise des détaillants qui vendent ces produits.

### **Piles usées, cartouches d'imprimantes, cellulaires, ampoules fluocompactes et tubes fluorescents**

Ces items peuvent être déposés à l'hôtel de ville, dans les contenants respectifs tels qu'identifiés, et ce, pendant les heures d'ouverture.

## AVIS PUBLIC – DEMANDES EN DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 6 mai 2013, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

### 1<sup>ère</sup> demande :

La localisation de cet immeuble se situe au 171, route 132 Est à Saint-Omer, sur le lot 3 887 466 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la largeur et la superficie du terrain qui sont respectivement de 16,16 mètres et 1524,7 mètres carrés, alors que le règlement de lotissement exige une largeur minimale de 30,48 mètres et une superficie minimale de 1 858 mètres carrés.

### 2<sup>e</sup> demande :

La localisation de cet immeuble se situe sur le lot 4 993 362 du cadastre du Québec, sur le chemin Ernest-Thibault à Saint-Omer.

La demande consiste à accepter le lotissement d'un terrain ayant une profondeur de 57,96 mètres, alors que le règlement de lotissement exige une profondeur minimale de 60,0 mètres.

Au cours de cette séance du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de ces demandes en dérogation mineure.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 9 avril 2013.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 12 avril 2013)

## OFFRE D'EMPLOI – VILLE DE CARLETON-SUR-MER PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL (CAMPING MUNICIPAL)

La Ville de Carleton-sur-Mer est à la recherche d'une personne dynamique, autonome, polyvalente et prête à relever de nouveaux défis pour occuper le poste de préposé(e) à l'accueil du camping municipal. Cette personne devra travailler sous la supervision du coordonnateur des infrastructures récréotouristiques. Il s'agit d'un poste saisonnier à temps complet sur une base de 12 semaines, 40 heures par semaine.

### **La personne salariée devra effectuer les tâches suivantes :**

- Effectuer toutes les tâches relatives à la réservation des emplacements du camping (inscription au système informatique, perception des paiements, etc.)
- Accueillir les clients;
- Informer la clientèle des services et produits disponibles sur le site du camping;
- Traiter les plaintes et autres demandes de la clientèle et assurer la communication entre les clients, les employés à l'entretien ou son supérieur immédiat.
- Voir à l'observation et à l'application des règlements en vigueur sur le site;
- Assurer toutes autres tâches confiées par son superviseur immédiat en fonction de l'accueil aux visiteurs.

### **Compétences et qualifications requises :**

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou toute autre formation ou expérience jugée pertinente ;
- Capacité à travailler sous pression;
- Bonne connaissance du français parlé et écrit et de l'anglais parlé. La maîtrise d'autres langues constitue un atout;
- Habileté pour la communication écrite et verbale;
- Attitude et comportement professionnels (aptitudes pour le travail d'équipe, autonomie, dynamisme, entregent, honnêteté, polyvalence, sens de l'initiative, sens de l'organisation, etc.);
- Aptitudes pour le service à la clientèle;
- Connaissance de la région immédiate et des points d'intérêts touristiques;
- Capacité à travailler avec l'informatique, notamment avec le groupe Office de Microsoft;
- Posséder les qualifications requises aux premiers soins ou être disponible pour effectuer la formation dans un délai raisonnable.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avant le 26 avril 2013, 16 h, à l'attention de monsieur Pascal Alain, à l'adresse suivante :

Direction du tourisme, des loisirs et de la culture  
Ville de Carleton-sur-Mer  
629, boulevard Perron, Carleton (Québec) G0C 1J0  
[pascal.alain@carletonsurmer.com](mailto:pascal.alain@carletonsurmer.com)

# AVIS PUBLIC

## AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 2013-234 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par la modification du nombre maximal de logements dans un bâtiment et par l'ajout de l'usage « communautaire » dans la zone 226-X.

### 1. Objet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 8 avril 2013, sur le projet de règlement 2013-234, un second projet de règlement a été adopté le 8 avril 2013 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par la modification du nombre maximal de logements dans un bâtiment et par l'ajout de l'usage « communautaire » dans la zone 226-X.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

### 2. Description des zones

Une demande de participation à un référendum peut provenir de la zone 226-X ou des zones contiguës.

La zone 226-X est bornée au sud par la limite nord des terrains situés du 536 au 542, boulevard Perron, au nord par le ruisseau Bastien, à l'est par la limite ouest des terrains de la rue de la Montagne et à l'ouest par la limite est des terrains sur la rue F.-Leblanc. Les zones contiguës sont : 218-X, 219-Ha, 227-Ha, 224-M, 232-M.

Une illustration de cette zone et des zones contiguës peut être consultée sur le site Internet de la Ville au [www.carletonsurmer.com](http://www.carletonsurmer.com) ou au bureau du soussigné situé au 629, boulevard Perron à Carleton, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

### 3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le **22 avril 2013**;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Le nombre de personnes habiles à voter pour chaque zone est disponible au bureau de la municipalité.

### 4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 avril 2013 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 8 avril 2013, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

### 5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement numéro 2013-234 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

### 6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2013-234 peut être consulté au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 9 avril 2013.

Danick Boulay

Directeur général et greffier

(Publication *Du coin de l'œil*, le 12 avril 2013)

# AVIS PUBLIC

## AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 2013-235 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par la modification de la zone 134-la et la création de la zone 142-la.

### 1. Objet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 8 avril 2013, sur le projet de règlement 2013-235, un second projet de règlement a été adopté le 8 avril 2013 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par modification de la zone 134-la et la création de la zone 142-la.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

### 2. Description des zones

Une demande de participation à un référendum peut provenir des zones 134-la et 135-M ou des zones contiguës.

La zone 134-la correspond aux terrains situés au 139 et au 145, route 132 Est à Saint-Omer. Les zones contiguës sont : 126-Hb, 132-M, 135-M.

La zone 135-M correspond aux terrains situés entre le 145 et le 188, route 132 est à St-Omer. Les zones contiguës sont : 134-la, 132-M, 129-X, 133-la, 130-Ha, 136-M, 140-Pr, 019-A.

Une illustration de ces zones et des zones contiguës peut être consultée sur le site Internet de la Ville au [www.carletonsurmer.com](http://www.carletonsurmer.com) ou au bureau du soussigné situé au 629, boulevard Perron à Carleton, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

### 3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le **22 avril 2013**;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Le nombre de personnes habiles à voter pour chaque zone est disponible au bureau de la municipalité.

### 4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 8 avril 2013 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 8 avril 2013, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

### 5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement numéro 2013-235 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

### 6. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2013-235 peut être consulté au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron à Carleton de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 9 avril 2013.

Danick Boulay

*Directeur général et greffier*

(Publication *Du coin de l'œil*, le 12 avril 2013)

## LIGUE DE SOCCER 2013 : IL EST TEMPS DE S'INSCRIRE!

Les soirées d'inscriptions à la ligue de soccer pour la saison estivale 2013 se tiendront **les jeudis 11 et 18 avril prochains, de 18 h à 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville** de Carleton-sur-Mer.

### Coûts d'inscription :

■ U-4 (né en 2009) : gratuit ■ U-6 (2007-2008) : 80 \$ ■ U-8 (2005-2006) : 100 \$ ■ U-10 à U-16 (1997 à 2004) : 111 \$.

La présence des enfants est obligatoire afin de prendre les photos pour l'affiliation à l'ARSEQ, ou pour valider les passeports de l'ARSEQ de l'an dernier. Tous les détails sont au [socceravignon.com](http://socceravignon.com). Nous comptons cette année encore sur l'implication des parents des joueurs afin d'assurer le bon déroulement de l'activité. La ligue de soccer s'adresse aux jeunes âgés de 4 à 16 ans (années de naissance de 1997 à 2009).

Information : 418 364-7073, poste 234 ou [loisir@carletonsurmer.com](mailto:loisir@carletonsurmer.com)

## AVIS PUBLIC EST DONNÉ

### **AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ.**

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 8 avril 2013, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté le règlement numéro 2013-237 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 300 000 \$ et une dépense de 300 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2013-237 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.  
Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 22 avril 2013, au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2013-237 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 345. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2013-237 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h lundi le 22 avril 2013, à l'hôtel de ville situé au 629, boulevard Perron à Carleton.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

1. Toute personne qui, le 8 avril 2013 n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
  - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
  - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Personne morale
  - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 8 avril 2013 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Et j'ai signé à Carleton-sur-Mer, ce 9 avril 2013.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 12 avril 2013)

## 48 LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES À CARLETON-SUR-MER

L'Office municipal d'habitation (OMH) de Carleton-Saint-Omer offrira à la population de Carleton-sur-Mer et des environs 48 logements communautaires destinés aux personnes à revenu modeste. Ces logements préconiseront une approche intergénérationnelle entre les familles, les personnes seules, les personnes âgées autonomes et les personnes âgées en légère perte d'autonomie.

L'ensemble immobilier est un projet novateur, puisqu'il comprendra trois bâtiments :

- 2 immeubles de 12 logements chacun pouvant accueillir des familles, des personnes seules, des aînés autonomes et des personnes ayant un handicap physique;
- 1 immeuble de 24 logements pouvant accueillir des aînés en légère perte d'autonomie comprenant une aire de socialisation, endroit divertissant et éducatif permettant ainsi aux locataires de l'ensemble immobilier de partager et développer l'intercoopération.

Les bâtiments seront situés à proximité de tous les services municipaux et offriront un aménagement d'espaces verts de par leur cour intérieure, des sentiers piétonniers, ainsi que des jardins communautaires, sur le même terrain situé entre la rue de la Montagne et le chemin F. Leblanc.

Les services offerts pour l'immeuble de 24 logements (pour personnes âgées en légère perte d'autonomie) seront les suivants :

- Cuisine communautaire avec repas équilibrés (dîner et souper);
- Salle communautaire pour animation, rencontres;
- Bracelet transmetteur pour chaque locataire, relié aux premiers répondants;
- Service d'interphone relié à chaque appartement;
- Activités et animation;
- Ascenseur;
- Service de buanderie sur les 2 étages.

L'OMH de Carleton-Saint-Omer créera de 4 à 5 emplois pour les services suivants :

- Service de cuisine;
- Gestion et administration;
- Conciergerie.

Cet ensemble immobilier prévoit ouvrir ses portes au cours du printemps ou de l'été 2015, permettant ainsi aux familles et aux personnes âgées de bénéficier d'une demeure exceptionnelle avec des services essentiels pour le maintien de leur autonomie. Pour respecter cet échéancier, nous avons besoin de l'appui de toute la communauté. Une participation du milieu est nécessaire pour la réussite de notre projet. La mise de fonds a été estimée à 150 000 \$. Ces appartements sont un acquis pour les générations actuelles et celles à venir. Nous vous demandons d'accueillir avec générosité les bénévoles qui passeront vous solliciter. Un reçu d'impôt sera fourni sur demande.

Pour plus d'information : 418 364-7073, poste 238 (OMH de Carleton-Saint-Omer).

## CENTR'ELLES ACTIVITÉS MENSUELLES

**Mardi 16 avril, à 13 h 30, à Centr'Elles : formation « Des outils de changement : le vote et la participation citoyenne ».** Cette formation sensibilise à la politique ainsi qu'à notre devoir de voter et s'adresse à toutes les femmes désirant en connaître davantage sur le sujet. Les points abordés : les paliers politiques, les conséquences de la baisse de la participation électorale, etc. Le but de cette rencontre est de démystifier la politique. Gratuit.

**Mardi 16 avril, à 18 h 30, à Centr'Elles : Formation « Relève et politique municipale ».** Cette formation s'adresse à toutes les femmes intéressées par la politique municipale. Ses principaux buts sont d'approfondir vos connaissances sur le monde municipal, intéresser les femmes à s'impliquer dans leur milieu, identifier les retombées positives de l'engagement municipal ainsi que les obstacles à cet engagement et explorer des pistes de solutions. Gratuit.

Ces deux formations sont offertes en collaboration avec la Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et le Groupe Femmes, politique et démocratie de Québec.

**Mardi 23 avril, de 10 h 30 à 16 h, à Centr'Elles : Atelier-rencontre « Nous, les femmes qu'on ne sait pas voir ».** Cette journée d'atelier intergénérationnel sur le vieillissement sera animée par les animatrices du Centre des femmes de La Marie Debout de Montréal. En tournée dans les centres de femmes du Québec depuis 2010, ce projet d'art communautaire explore les multiples visages du vieillissement. Il propose des façons différentes de réfléchir à la problématique de l'âge dans le contexte d'une société qui refuse de vieillir et d'en laisser voir les effets sur le corps, en particulier sur celui des femmes. Les femmes de tous âges sont invitées à vivre ensemble des moments de création, de réflexion et d'échange sur le sujet.

Pour plus d'information : [www.lamariedeabout.org/NOUSLESFEMMES/tournee.htm](http://www.lamariedeabout.org/NOUSLESFEMMES/tournee.htm). Dîner offert sur place. Gratuit.

Pour inscription ou information : 418 364-3157 ou sans frais au 1 888 364-3157.



## CHEVALIERS DE COLOMB DE CARLETON

La réunion mensuelle des Chevaliers de Colomb 3462 de Carleton se tiendra le mardi 16 avril à 19 h pour l'exécutif et à 19 h 30 pour l'assemblée générale.

## BAIE-DES-CHALEURS ACTIVE ET EN SANTÉ

Une formation permettant de bien saisir les différents éléments du projet *Petits cuistots* ainsi que d'être en mesure d'animer un atelier de cuisine-nutrition sera offerte les 2 et 3 mai prochain dans la Baie-des-Chaleurs. Cette formation s'adresse aux parents, grands-parents ou tout autre intervenant œuvrant auprès des jeunes. Pour de plus amples informations, communiquez avec Sylvie Bélanger, agente de saines habitudes de vie, au 418 392-7070, poste 233, avant le 15 avril prochain.

## PROGRAMMATION À VENIR DE MAXIMUM 90

Au studio Hydro-Québec du Quai des arts.

Billetterie : 418 364-6822, poste 351, ou au [www.maximum90.ca](http://www.maximum90.ca)

**MARIE-PIERRE ARTHUR : le dimanche 14 avril à 20 h.**

La talentueuse Gaspésienne viendra nous présenter son deuxième album *Aux alentours*.

**LOUIS-JEAN CORMIER : le jeudi 18 avril à 20 h.**

Sans Karkwa, et entouré de ses nouveaux comparses, il nous présentera son premier opus solo.

**SUSIE ARIOLI : vendredi 10 mai à 20 h.**

Félix 2012 du meilleur album jazz interprétation. 5 sur scène.

## CINÉTOILE

**AMOUR : le vendredi 19 avril, à 20 h** – Une réalisation de Michael Haneke avec Jean-Louis Jean-Louis Trintignant, Emmanuelle Riva et Isabelle Huppert. – Georges et Anne sont octogénaires. Ce sont des gens cultivés, professeurs de musique à la retraite. Un jour, Anne est victime d'une attaque cérébrale. L'amour qui unit ce vieux couple va être mis à rude épreuve. Gagnant, notamment, de la Palme d'or à Cannes 2012, de cinq César 2013 et de l'Oscar 2013 du Meilleur film en langue étrangère.

**LES SAVEURS DU PALAIS : le vendredi 3 mai à 20 h** – Un film chaleureux et drôle du réalisateur Christian Vincent avec Catherine Frot, Jean d'Ormesson et Hippolyte Girardot. – Une cuisinière réputée qui vit dans le Périgord a la surprise de se voir nommée responsable des repas personnels du Président de la République, au Palais de l'Élysée. L'authenticité de sa cuisine séduira le Président mais dans les coulisses du pouvoir, les obstacles sont nombreux.

Information : 418 364 6822, poste 370 ou [www.cinetoile.info](http://www.cinetoile.info)

## BINGO À CARLETON-SUR-MER

Vous êtes invités à votre bingo hebdomadaire à la salle Charles-Dugas de Carleton-sur-Mer tous les vendredis à 19 h 30, 1 650 \$ en prix à gagner. Bienvenue à tous!

## SUITE DU CONCOURS DE PHOTOS AMATEUR

La Ville de Carleton-sur-Mer poursuit son concours de photos amateur afin d'embellir ses bâtiments municipaux. Les noms des gagnants pour la saison hivernale vous seront dévoilés sous peu. Deux photos sont choisies par saison. Surveillez les prochaines éditions du journal municipal pour connaître les dates de tombée des prochaines saisons. Un prix sera remis aux personnes sélectionnées.

### Conditions du concours :

- Être citoyen ou citoyenne de la Ville de Carleton-sur-Mer;
- Être photographe amateur;
- Présenter une seule photo par saison;
- Les photos doivent présenter des scènes de Carleton-sur-Mer au printemps (exemple : paysages, bâtiments, etc.);
- Les photos exposées auront une dimension approximative de 16 po X 24 po, vous devez donc nous fournir une photo qui pourra être agrandie sans perte de qualité graphique majeure;
- Date de tombée pour la saison printanière : **lundi 3 juin**. Information et envoi de votre photo à l'adresse courriel suivante : [info@carletonsurmer.com](mailto:info@carletonsurmer.com)

## LA CROCHE CHOEUR EN CONCERT

C'est sous le thème « c'est la fête! » que la chorale La croche chœur de Carleton-sur-Mer, dirigée par madame Sylvie Lapointe, donnera son concert 10<sup>e</sup> anniversaire le samedi 18 mai 2013, à 20 h, à l'auditorium de l'école Antoine-Bernard. Pour cette occasion spéciale, le répertoire a été choisi en fonction des coups de cœur des choristes, tout en respectant une certaine rétrospective de nos plus belles pièces, qui, depuis 10 ans, sont nombreuses et variées.

Nous vous invitons à venir fêter avec nous grâce à la précieuse collaboration de tous nos partenaires financiers, principalement la Ville de Carleton-sur-Mer, monsieur Mathieu Viens du marché Viens Métro et monsieur Steve Rioux de la pharmacie Jean Coutu. Les billets pour ce concert seront en vente auprès des choristes à partir de la mi-avril au coût de 10 \$ pour les enfants de 12 ans et moins et de 20 \$ pour les adultes. Cordiale bienvenue à tous! Information et réservation auprès de Madeleine Leblanc au 418 364-3267.

## TROUPE DU CLAN DESTIN : FORMATION AVEC MONSIEUR CLAUDE VALLIÈRES

Le dimanche **28 avril prochain**, à la **salle de répétition du Quai des arts, de 9 h 30 à 15 h 30**, la troupe du Clan destin reçoit monsieur Claude Vallières, auteur, ex-chanteur du groupe de la Bande Magnétique, professeur de chant, d'interprétation, de voix rythmée, de communication au cégep de Granby et à l'Université Laval. Le Clan destin offre la possibilité à dix personnes de la communauté de se joindre aux comédiens de la troupe, gratuitement, pour cette magnifique formation. Les 10 premières personnes inscrites à l'adresse courriel suivante : [mimiallard@globetrotter.net](mailto:mimiallard@globetrotter.net) seront acceptées. Cette activité est une collaboration de la Ville de Carleton-sur-Mer.

## CENTRE D'ARTISTES VASTE ET VAGUE

**22 mars au 26 avril : Fox & friends**

**Installation – Sayeh SARFARAZ.**

Les œuvres de Sayeh Sarfaraz ont, à première vue, un caractère ludique. Utilisant des matériaux liés aux jeux de l'enfance tels que legos, pâte à modeler ou guimauves, elles abordent sur un ton faussement naïf et dans une esthétique soignée des thèmes chargés tels la dictature, la violence, le contrôle, la censure et la liberté d'opinion, prenant pour toile de fond l'histoire iranienne.

Née à Chiraz, la capitale culturelle de l'Iran, Sayeh Sarfaraz vit à Montréal depuis 2008. Son travail a été présenté dans plusieurs villes, dont Strasbourg, New York, Paris, Berlin, Leipzig et Montréal. Sayeh Sarfaraz a bénéficié d'un programme de résidence de création à la Fonderie Darling en 2010-2011 et est actuellement représentée par la Galerie Antoine Ertaskiran à Montréal.

La salle d'exposition est ouverte du mardi au samedi de 13 h à 16 h et en soirée, le jeudi et vendredi, de 18 h à 20 h. Entrée libre. Bienvenue à toute la population!

Information : [vasteetvague.ca](http://vasteetvague.ca) | 418 364 3123.

774 boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, Québec G0C 1J0

### AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2013, 20 h, le règlement numéro 2012-228 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les dispositions particulières s'appliquant aux maisons mobiles.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2012-228 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 5 mars 2013.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 12 avril 2013)

### AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 février 2013, 20 h, le règlement numéro 2012-230 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'agrandissement de la zone 102-Ha.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2012-230 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 5 mars 2013.

Danick Boulay, directeur général et greffier

(Parution et publication *Du coin de l'œil*, le 12 avril 2013)

## EMPLOIS ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2013

### ■ Coordonnateur ou coordonnatrice aux sports

(10 semaines – 40 heures / semaine)

Sous la responsabilité de la Direction du tourisme, des loisirs et de la culture, le coordonnateur ou la coordonnatrice aux sports devra planifier l'animation sportive estivale pour les jeunes et soutenir l'organisation d'événements sportifs.

Les personnes intéressées à postuler doivent faire parvenir leur candidature accompagnée d'une lettre adressée à M. Pascal Alain **avant le vendredi 26 avril 2013, 16 h**, à l'adresse suivante :

Direction du tourisme, des loisirs et de la culture  
Ville de Carleton-sur-Mer  
629, boulevard Perron, Carleton (Québec) G0C 1J0  
Tél. : 418 364-7073, poste 231 / Téléc. : 418 364-7314  
Courriel : [info@carletonsurmer.com](mailto:info@carletonsurmer.com)

## LIVRES EN FÊTE! DU 21 AU 28 AVRIL 2013

**Programmation des activités à la bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé (toutes les activités sont gratuites)**

**Le mercredi 24 avril à 18 h 30 :** des enfants de 9 à 12 ans, membres d'une toute nouvelle troupe de théâtre, présenteront avec fierté leur premier conte au public, *L'ours qui aimait les arbres*, de Mario Ramos.

**Le vendredi 26 avril à 19 h 30 :** *Cadavres exquis et cetera*. Venez rencontrer et discuter avec l'écrivaine Marie Christine Bernard, auteure de nombreux romans, dont *Mademoiselle Personne*, récipiendaire du Prix Québec-France en 2009. Un vin d'honneur sera servi pour l'occasion. À noter que tout au long de la semaine, Marie Christine Bernard visitera les élèves du primaire et sera l'invitée d'un dîner littéraire à l'école Antoine-Bernard de Carleton.

**Le samedi 27 avril, à 14 h :** chasse aux trésors pour les enfants et leurs parents. Pour l'occasion, vous serez amenés à découvrir les magnifiques régions de la Gaspésie. Un pirate sera sur place pour l'événement, plaisir assuré!

Visitez dès maintenant [livresenfete.org](http://livresenfete.org) pour découvrir milles et une activités sur le territoire gaspésien et madelinot et pour participer aux concours en ligne!

Information : 418 364-7103 ou [livre1@globetrotter.net](mailto:livre1@globetrotter.net)

## UN ATELIER ORIGINAL POUR LES ÂÎNÉS!

La compagnie des Histoires du monde, en collaboration avec la Ville de Carleton-sur-Mer, souhaite organiser un atelier pour les aînés. Nous souhaitons rassembler autour d'une même table des personnes âgées qui ont des histoires à raconter sur la vie d'antan, les débuts de nos villages, etc. À l'été 2014, après avoir recueilli des témoignages, la compagnie souhaite présenter un spectacle de contes basés sur l'histoire des villages de la Baie-des-Chaleurs. L'atelier se déroulera d'ici le début du mois de mai. Si vous connaissez des histoires et désirez les partager, ou pour de plus amples informations, communiquez avec M. Pascal Alain au 418 364-7073, p. 230 ou à [pascal.alain@carletonsurmer.com](mailto:pascal.alain@carletonsurmer.com).